

Règlement du jeu Concours - Old Wild West

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

La société Old Wild West SAS (ci-après « Société organisatrice »), Société par Actions Simplifiée au capital social de 4 900 000,00 € dont le siège social est situé 15-17 rue Traversière – 75 012 Paris, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro SIREN 380 847 582, organise un jeu sans obligation d'achat, et exclusivement accessible via la page Instagram Old Wild West France @oldwildwest_france soit https://www.instagram.com/oldwildwest_france/ du 19 avril au 01 juin 2022, sous la publication « Jeu Concours Egg'cellent » publiée le 19.04.2022, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert exclusivement, sur la page Instagram Nationale Old Wild West France @oldwildwest_france soit https://www.instagram.com/oldwildwest_france/, à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse incluse, à l'exception de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à l'organisation, à la réalisation ou à la gestion du jeu, du personnel de la société organisatrice, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe. En cas de litige, un justificatif d'identité pourra être demandé.

La participation à ce jeu est réservée aux personnes physiques qui valident manuellement et personnellement leur participation. Elle ne peut se faire que par Internet à l'exclusion de tout autre moyen. Il est par ailleurs nécessaire de disposer d'une adresse électronique valide pérenne et non temporaire pour participer.

Seront considérées comme invalides les adresses de courrier électronique temporaires et/ou anonymes (et notamment les terminaisons de type : youumail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc, no-mail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.1s.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf, monmail.fr.nf, etc.), ainsi que les adresses de courrier électronique provenant de domaines créés et/ou déposés à l'occasion du présent jeu. Un même foyer ne pourra utiliser qu'une seule adresse électronique pour participer au jeu.

Le jeu est limité à 1 participation par foyer (même adresse IP et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique) sur toute la durée du jeu. En cas de litige, des justificatifs pourront être demandés.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

Les participants accèdent au jeu à la page Instagram Nationale Old Wild West France @oldwildwest_france soit https://www.instagram.com/oldwildwest_france/

Ce jeu est annoncé sur la page Instagram Nationale le 19 avril 2022.

ARTICLE 3 : DOTATIONS

Dotations mise en jeu :

- 1^{er} lot : 300 € carte cadeau multi-enseignes
- 2^{ème} lot : 1 an de repas offert (max 20€/mois; valeur totale de 240€)*
- 3^{ème} lot : Un repas pour 4 (max 25€/pers; valeur totale de 100€)**

*Valable jusqu'au 30.06.2023

**Valable jusqu'au 30.08.2022

Les lots sont valables sur les plats à la carte uniquement. Hors promotions en cours.

Ce jeu concours est valable dans les 15 restaurants Old Wild West SAS.

Non valables dans les restaurants franchisés : Old Wild West Le Mans ; Old Wild West Carré de Soie Lyon ; Old Wild West Saint Jean Bonnefonds Saint Etienne ; Old Wild West L'Avenue 83 Toulon.

ARTICLE 4 : MÉCANIQUE DU JEU

Pour participer, il suffit de :

1. Être abonné à la page Instagram Nationale Old Wild West France @oldwildwest_france soit https://www.instagram.com/oldwildwest_france/
2. Liker et partager en story le post « Jeu concours Egg'cellent »
3. Mentionner 2 ami(e)s en commentaires

Bonus : Partager en story vos plus belles photos de nos 2 produit (Steak à cheval et Burger à cheval) en mentionnant @oldwildwest_france afin d'augmenter les chances de gagner.

Toute mécanique du jeu incomplète, présentant une anomalie, ou non conforme au présent règlement ou manifestement frauduleux ne sera pas pris en considération.

ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le jeu fonctionne sur le principe du tirage au sort parmi l'ensemble des participants ayant participé et remplis toutes les conditions.

Le tirage au sort sera effectué par la société organisatrice via Wask (<https://www.wask.co/instagram-giveaway-comment-winner-picker?lang=fr>) , le 05 juin au plus tard et désignera les gagnants des lots mis en jeu.

La ou le gagnant(e) sera cité en story puis contacter par message privé sur Instagram.

ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS GAGNÉS

Les gagnants seront contactés par message privé par le Service Marketing du siège Old Wild West SAS, dans un délai de 2 à 3 semaines environ à compter de la date du tirage au sort pour les informer de leurs gains et convenir des modalités de remise de leurs dotations.

À tout moment, les participants sont responsables de l'exactitude des informations qu'ils ont communiquées.

Si le gagnant est injoignable ou ne répond pas au message du Service Marketing du siège Old Wild West SAS dans un délai de 7 jours à compter de la réception du message, le lot sera attribué à un suppléant tiré au sort.

Les dotations offertes aux gagnants ne pourront en aucun cas être échangées ou remplacées contre tout autre dotation ou contre leur valeur (totale ou partielle) en argent ou devise de toute nature, pour quelle cause que ce soit. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte à ce sujet.

Les dotations sont strictement personnelles, incessibles, intransmissibles et ne peuvent être vendues.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS

Responsabilité et droits de la société organisatrice

Il est rappelé que le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu.

7.1. Les dotations :

- La société organisatrice ainsi que les partenaires associés à l'organisation du jeu ne seront en aucun cas tenus pour responsables des éventuels défauts de fabrication, ou autre dysfonctionnement constaté, ainsi que de tout incident ou accident qui pourrait survenir lors de l'utilisation des dotations. Toute réclamation à ce sujet devra être adressée au fabricant concerné.

- La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un autre lot de même valeur et, dans la mesure du possible, possédant des caractéristiques proches, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de justes motifs, si les circonstances l'exigent.

7.2. Problèmes de connexion ou autres :

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

- La société organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés mais ne saurait être tenue responsable de tout problème de communication, de connexion réseau, d'encombrement réseau, d'ordinateurs ou de connexion défectueuse. La société organisatrice ne peut être tenue responsable du mauvais fonctionnement du site pour un navigateur donné, ni des problèmes liés au temps de transfert, à l'accès aux informations mises en ligne, aux temps de réponse pour afficher, consulter ou transférer des données, ni des risques d'interruption de la connexion.

- La société organisatrice ne garantit pas que la page Instagram Nationale Old Wild West France @oldwildwest_france soit https://www.instagram.com/oldwildwest_france/ , fonctionne sans interruption ou qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés.

- La société organisatrice ne garantit pas que page Instagram Nationale Old Wild West France @oldwildwest_france soit https://www.instagram.com/oldwildwest_france/ , les serveurs qui y donnent accès et/ou les sites tiers avec lesquels il a des liens ne contiennent pas de virus ou d'autres composants susceptibles de causer un dommage aux biens ou aux personnes. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable de l'intrusion d'un tiers dans le système terminal des participants et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via la page Instagram Nationale Old Wild West France @oldwildwest_france soit https://www.instagram.com/oldwildwest_france/.

- La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'avaries occasionnées par les opérateurs lors de la connexion, ni en cas de mauvais acheminement et/ou réception des formulaires de participation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arrivaient illisibles ou impossible à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription ou un problème de connexion Internet).

- La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler pour leur activité personnelle ou professionnelle.

7.3. Arrêt ou modification du Jeu :

- La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, pour une raison quelconque qui l'exigerait (fraude informatique, virus, incendie, inondation, grève ou toute autre raison) ce Jeu venait à être écourté, modifié, prorogé, reporté ou annulé.

La société organisatrice se réserve la possibilité de suspendre le jeu si elle estime qu'elle n'est plus en mesure d'assurer la sécurité des informations personnelles des participants, ou de le proroger ou prolonger si les circonstances l'exigent.

Toutes modifications feront l'objet d'un avenant au présent règlement qui sera déposé auprès de la SAS DE LEGE LATA - CDJA et mis en ligne sur le site internet : oldwildwest.fr

ARTICLE 8 : VALIDITÉ DES PARTICIPATIONS

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ayant délibérément fraudé.

En référence aux ARTICLES 323-1, 323-3 et 323-3-1 du Code Pénal, les participants ayant développé ou utilisé des logiciels, matériels, automate ou tout autre dispositif pour jouer automatiquement au présent jeu seront exclus et une plainte pourra être déposée par la société organisatrice pour tentative de fraude.

Toutes inscriptions émanant d'un non participant ou toutes inscriptions collectives seront considérées comme nulles. Les participants autorisent toutes vérifications utiles concernant notamment leur identité et leur domicile, ce afin de permettre à la société organisatrice de s'assurer du respect par ces derniers du présent règlement.

Toute demande en ce sens sera notifiée au participant par la société organisatrice via un courriel ou un courrier postal.

La justification devra notamment démontrer que l'adresse indiquée correspond au domicile principal du gagnant. Ainsi, par exemple, l'indication d'une adresse professionnelle emportera annulation de la participation et radiation de la liste des gagnants à moins que le gagnant n'apporte la preuve de ce que cette adresse correspond à son lieu d'habitation principale.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure de manière définitive du présent jeu, tout participant :

- ayant utilisé plusieurs adresses électroniques,
- ayant indiqué une identité ou une adresse fausse ou l'identité ou l'adresse d'une autre personne,
- ayant tenté de tricher (notamment en créant de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois ou en modifiant un détail de leur adresse ou en utilisant des procédés déloyaux tels que (i) logiciels, robots ou autre procédé permettant d'automatiser sa participation sans intervention physique, (ii) adresses mails temporaires), et plus généralement,
- contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

En cas d'exclusion d'un gagnant, celui-ci se trouve déchu de l'ensemble de ses droits au titre du présent règlement et notamment ceux liés à l'obtention mise en jeu.

Par ailleurs, la société organisatrice se réserve, le cas échéant, le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de tout participant contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

ARTICLE 9: INFORMATIQUES, LIBERTÉS ET VIE PRIVÉE

Dans le cadre du jeu, le participant sera amené à saisir des données à caractère personnel le concernant (prénom, nom, adresse électronique, code postal, ville, numéro de téléphone, etc.) dans le formulaire de participation au jeu disponible sur page Instagram Nationale Old Wild West France @oldwildwest_france soit https://www.instagram.com/oldwildwest_france/

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la Société organisatrice destiné à l'inscription du participant au jeu, à la gestion du jeu, à la détermination des gagnants et à la remise des dotations aux gagnants. Les données personnelles du participant sont traitées sur la base de l'exécution du règlement du jeu.

La Société organisatrice est le responsable du traitement des données personnelles du participant.

L'accès aux données personnelles du participant est strictement limité aux personnes habilitées au sein de la Société organisatrice en charge du traitement et ces personnes n'ont accès qu'aux seules données qui leur sont nécessaires dans le cadre de leurs fonctions, ainsi qu'aux sous-traitants de la Société organisatrice en charge, pour le compte de la Société organisatrice, des données personnelles du participant, notamment pour la gestion du jeu, la remise des dotations aux gagnants, page Instagram Nationale Old Wild West France @oldwildwest_france soit https://www.instagram.com/oldwildwest_france/ et la maintenance applicative. La Société organisatrice et ses sous-traitants pourront également traiter les données de connexion (adresse IP notamment) du participant aux fins de détection de fraudes.

Les données personnelles du participant ne seront transférées aux sous-traitants de la Société organisatrice mentionnés ci-dessus que dans le strict respect des finalités listées ci-dessus. La Société organisatrice peut malgré tout être amenée à communiquer les données personnelles des participants à des tiers en application d'une loi, d'une décision de justice ou à la demande des autorités publiques.

Les données personnelles du participant sont conservées pour la durée du jeu et seront supprimées dans les 6 (six) mois suivant la clôture du jeu. La Société organisatrice pourra néanmoins conserver en archives intermédiaires les données personnelles du participant pendant la durée de prescription légale afin de permettre à la Société organisatrice de conserver la preuve de la participation du participant au Jeu et de la remise des dotations aux gagnants et ce, pour la défense des droits de la Société organisatrice.

Conformément à la Loi Informatiques et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Général relatif à la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles, de rectification et d'effacement de vos données personnelles. Vous bénéficiez également d'un droit de limitation du traitement, d'un droit à la portabilité et d'un droit d'opposition.

Chaque participant dispose également du droit de définir ses directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès conformément à l'article 85 de la Loi Informatique et Libertés.

Pour exercer ces droits, et sous réserve de justifier de votre identité, vous pouvez contacter la Société Organisatrice par email à : marketingfrance@cigierre.com ou par courrier à : Old Wild West SAS — 15 rue traversière – 75012 Paris

La Société organisatrice fera le nécessaire pour répondre de manière satisfaisante à vos demandes. Si, pour quelle que raison que ce soit, vous considérez que la réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

ARTICLE 10 : RÉCLAMATIONS

L'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la société organisatrice, dont les décisions seront souveraines et sans appel.

Toute contestation relative à ce jeu devra être adressée, par écrit uniquement, en français, et sous pli suffisamment affranchi à :

**Service Marketing
Old Wild West SAS
15-17 rue Traversière
75012 PARIS**

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après 15.06.2022 (cachet de la Poste faisant foi).

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTIONS

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Aymeric MAZARI, Huissier de Justice Associé en la DE LEGE LATA, titulaire d'un office d'Huissiers de Justice à Paris, 39 rue de Liège 75008 Paris et peut être consulté **gratuitement et exclusivement** sur le site internet oldwildwest.fr pendant toute la durée de validité du jeu (soit jusqu'au 15.05.2022 inclus).

La Société organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

Toute modification du présent règlement fera l'objet du dépôt d'un avenant auprès de l'étude la DE LEGE LATA, Huissiers de Justice Associés à Paris, 39 rue de Liège 75008 Paris.

En cas de divergences accidentelles entre le présent règlement complet et les supports de l'opération, il est expressément prévu que ce sont les termes du règlement complet qui primeront.

Le présent règlement est soumis au droit français.